

La demande est à formuler par l'intermédiaire de cet imprimé, daté, signé et accompagné des justificatifs demandés. Nous attirons votre attention sur les **frais mentionnés** dans le tableau ci-dessous et sur le caractère strictement **personnel** des informations que vous allez détenir, notamment vis-à-vis de tierces personnes, y compris à des organismes d'assurance.

Par courrier : CHU de Lille - Institut Cœur Poumon (ICP) - Cellule DAJ-ADM (niveau -2) - boulevard du Pr Jules Leclerc 59000 LILLE ou
Par mail : (accesdossiermedical@chru-lille.fr) / ☎ 03.20.44.46.30

IDENTITÉ DU PATIENT DÉCÉDÉ : Nom d'usage : Nom de jeune fille
Prénom Date de naissance/...../.....

HOPITAL CONCERNÉ – Merci de cocher le/les établissement(s) concerné(s) par votre demande :

Bateliers Institut Cœur Poumon Fontan Huriez Jeanne de Flandre Salengro Swynghedauw Autre

IDENTITÉ DU DEMANDEUR : Ayant-droit Partenaire lié par un PACS Concubin

Nom Prénom.....

Lien avec le patient décédé Date de naissance :/...../.....

E-mail..... Téléphone.....

DESTINATAIRE DE LA COPIE : Demandeur Personne mandatée (préciser) :

Nom Prénom.....

Adresse

INFORMATIONS relatives à l'hospitalisation :

Date/période du séjour concerné Service

MOTIF DE LA DEMANDE :

Connaître les causes du décès ⁽¹⁾ Défendre la mémoire du défunt ⁽²⁾ Faire valoir vos droits ⁽³⁾

→ (2) (3) : merci de préciser :

❶ En vertu de la législation en vigueur, le secret médical reste protégé par la loi même après le décès du patient. En votre qualité d'ayant-droit, de concubin ou de partenaire lié par un PACS vous n'avez donc pas l'accès à l'intégralité du dossier médical. Sous réserve que le défunt ne s'y soit pas opposé de son vivant, vous ne pouvez obtenir que des informations répondant à l'un des trois objectifs énoncés par la loi : connaître les causes du décès, défendre la mémoire du défunt, ou faire valoir vos propres droits (art. L.1110-4 CSP). Pour être recevable, votre demande doit donc nécessairement être motivée par la poursuite de l'un de ces objectifs. Les motifs (2) et (3) doivent impérativement être justifiés de manière détaillée, afin de permettre à l'équipe médicale de déterminer les éléments de nature à y répondre précisément.

PIÈCES À JOINDRE :

- Photocopie recto-verso de votre pièce d'identité et d'un document justifiant de votre qualité :

- *Enfants et conjoint non divorcé* : Livret de famille, ou acte de naissance pour les enfants, ...
- *Partenaire lié par un PACS* : Extrait d'acte de naissance de moins de trois mois faisant mention du PACS
- *Concubin* : **a minima 2 documents parmi les suivants** : Bail commun et quittance de loyer commune de moins de trois mois avant la date du décès, certificat de concubinage délivré en Mairie, documents à la même adresse émanant d'un établissement gérant un service public (impôts ou facture d'énergie)
- *Autres ayants droits* : Attestation de votre qualité de successeur légal du défunt. (Certificat d'hérédité ou de notoriété)

MODALITÉS DE COMMUNICATION DES ÉLÉMENTS : (cochez la case correspondante) :

Retrait sur place : - Soit auprès du secrétariat médical si le dossier est gratuit.
- Soit auprès de la régie comptable si le dossier est facturable.

Toute personne venant retirer les documents à votre place devra justifier de son identité et présenter mandat et copie de votre pièce d'identité.

Envoi postal : vous paierez les frais de reproduction (vous recevrez une facture à régler émanant de la régie comptable)

Consultation sur place : vous serez contacté(e) par téléphone pour organiser un rendez-vous.

Merci de nous préciser si vous souhaitez la présence d'un médecin : OUI NON

BAREME DE PRIX 2022 (Décision CHU de Lille n°21/12/1031)	FRAIS DE REPRODUCTION
DE 1 A 30 photocopies	NON FACTURÉ
DE 31 A 100 photocopies	5.90 €
DE 101 A 200 photocopies	22 €
DE 201 A 500 photocopies	42 €
DE 501 A 750 photocopies	105.00 €
SUPERIEUR à 750 photocopies	163.00 €
PRIX UNITAIRE CLICHE RADIO	1.30 €
PRIX UNITAIRE CD : Examen à données numériques	3.40 €

Fait le :

Signature :